



Association
VACARMES-REIMS
VIGILANCE, ALERTE ET
MOBILISATION CITOYENNES

Site internet
www.vacarmes-reims.fr
Adresse électronique
contact@vacarmes-reims.fr

Compte-rendu de la rencontre entre Madame VAUTRIN, Présidente de Reims-Métropole et VACARMES-Reims, le mardi 24 mars 2015 de 16h30 à 17h30.

Présent(e)s :

- Reims-Métropole : VAUTRIN Catherine (*Présidente*), BERDER Ronan (*Chef de Cabinet*)
- Vacarmes-Reims : GRIMONT Catherine (*Gueux*), LACHAMBRE Caroline (*Guyencourt*), DACHELET Roland (*Reims*), FIMBEL Eric (*Hermonville*), FLOQUET Joël (*Pomacle* – Président de Vacarmes-Reims)

Lieu : Hôtel de Ville de Reims

Après les présentations de chacun(e), Catherine VAUTRIN (C.V.) fait une déclaration préliminaire.

Catherine VAUTRIN (C.V.) : *Vous êtes une Association. Nous sommes des élus. Vous nous interpelez régulièrement pour être reçus et entendus, mais ceci doit être réciproque. Lors d'échanges antérieurs, nous vous avons déjà demandé de nous inviter à vos Assemblées Générales annuelles. Vous ne l'avez jamais fait. Dans le monde associatif, les Assemblées Générales sont des moments institutionnels essentiels sur le plan des orientations, des finances, des projets, Je renouvelle mon souhait et celui d'autres élus d'y être invités.*

Vacarmes-Reims (V.R.) : Lors de nos rencontres précédentes avec des élus, nous avons toujours été plusieurs. Nous en faisons collectivement le compte-rendu qui est ensuite validé par nos interlocuteurs. Votre demande concernant nos A.G. n'y apparait pas. Mais nous l'actons bien volontiers aujourd'hui.

Notre Association Citoyenne a délibérément adopté, depuis sa création, un fonctionnement très horizontal. Son Conseil d'Administration y remplit ses fonctions légales, mais toutes les décisions sont systématiquement débattues et prises lors de réunions de travail auxquelles participent tous les adhérents qui le veulent.

C.V. : *Suite à votre dernière lettre, j'ai procédé à des vérifications. Vous avez bien été invités à participer aux réunions de concertation organisée dans le cadre du SCOT. Ces invitations ont été envoyées par l'Agence d'Urbanisme de Reims à votre boîte aux lettres de la Maison de la Vie Associative de Reims.*

V.R. : C'est assez surprenant car Vacarmes n'a pas de boîte aux lettres à cet endroit. La M.V.A. n'est pas (et n'a jamais été) notre adresse. Notre véritable adresse et notre contact mail sont connus et affichés sur notre site et nos courriers. Ceci étant, nous irons récupérer ces courriers à la « M.V.A. ».

**Compte-rendu de la rencontre ente Madame VAUTRIN, Présidente de Reims-Métropole et VACARMES-Reims,
le mardi 24 mars 2015 de 16h30 à 17h30. (Proposition)**

C.V. : Il y a une réunion la semaine prochaine. Contactez la Directrice Adjointe de l'Agence d'Urbanisme (Madame Sylvana RODRIGUEZ-GARCIA) pour confirmer votre participation. [Note de V.R. : depuis, nous avons reçu par mail le 26 mars une invitation à la réunion de concertation du 7 avril]. Venons-en maintenant à l'essentiel de notre rencontre d'aujourd'hui.

V.R. : Lors des élections municipales de mars 2014, Vacarmes a rencontré toutes les formations politiques présentant des candidats dans le secteur rémois. C'est dans ce cadre que vous-même et Monsieur ROBINET nous aviez reçus. A cette occasion, des engagements précis avaient été pris. Un an après, nous constatons avec regret qu'ils n'ont pas été tenus. Dimanche dernier, c'était le premier tour des élections départementales. Un électeur sur 2 ne s'est pas déplacé et moins de 2 sur 10 ont voté pour des candidats représentant des partis dits de « gouvernement ». C'est, selon nous, le symptôme de graves dysfonctionnements dans la vie démocratique. Pour beaucoup, tout ça ne sert à rien. Nous pensons que le non-respect des engagements pris contribue fortement à la dégradation du nécessaire lien de confiance entre citoyens et élus.

Ces engagements pris et non tenus portent sur deux grands volets : d'une part la démocratie participative locale, et d'autre part les projets sur nos territoires et, notamment, la reconversion de l'ex-Base Aérienne 112. Le premier engagement pris par vous, mais aussi par beaucoup d'autres élus, portait sur notre proposition de modification des statuts des structures intercommunales pour éviter les dérives supracommunales. Vous vous étiez engagés à soumettre notre proposition au vote des élus dans les assemblées intercommunales au sein desquelles vous siégeriez. A ce jour, ceci n'a pas été fait.

C.V. : Depuis un an, nous avons totalement modifié les pratiques au sein de Reims-Métropole. Deux fois par mois, nous nous réunissons avec TOUS les Maires des 16 communes qui composent aujourd'hui Reims-Métropole. Chaque maire (sauf celui de Reims) a un poste de vice-président. Rien qui ne concerne telle ou telle commune n'est décidé sans l'accord du Maire et fait l'objet de délibérations des conseils municipaux concernés. Nous avons même modifié nos compétences pour rendre intercommunal certains équipements qui étaient municipaux jusqu'alors (le futur complexe « Piscine » par exemple). De plus, même si je comprends votre souci, vos craintes sont infondées puisque le Code Général des Collectivités interdit d'imposer à une Commune ce dont elle ne voudrait pas.

V.R. : Nous vous donnons acte de vos méthodes de travail collaboratives entre élus au sein de Reims-Métropole ainsi que de la transparence des débats en séance plénière qui sont visibles via internet. Mais, par définition, un élu n'est que de passage. Les statuts d'une collectivité, même modifiables, sont un autre type

**Compte-rendu de la rencontre ente Madame VAUTRIN, Présidente de Reims-Métropole et VACARMES-Reims,
le mardi 24 mars 2015 de 16h30 à 17h30. (Proposition)**

de garantie dans le temps. De plus, nous n'avons pas la même lecture que vous sur l'empêchement des dérives supracommunales par certaines dispositions du Code Général des Collectivités. Dans de très nombreux endroits en France, des communes (par leurs élus municipaux) se plaignent de décisions concernant des projets et des réalisations non souhaités par eux et leurs habitants ... mais qui leur sont imposées quand même par des structures intercommunales (communautés d'agglomération ou autres). Pour nous, le lien démocratique territorial de base est celui qui lie l'habitant et l' élu local dans l'Assemblée la plus proche, à savoir le Conseil Municipal. La primauté de ce lien de proximité est essentielle.

C.V. : Nous allons vérifier en détail ce que dit le Code Général des Collectivités sur ce point et nous vous communiquerons les textes exacts.

V.R. : le second engagement pris par vous en mars 2014, mais aussi par beaucoup d'autres élus, portait sur notre proposition de mettre au point, ensemble, un « **contrat d'engagement durable partagé** » pour la reconversion du site de l'ex-Base Aérienne 112. Sur ce dossier, depuis un an, des décisions ont été annoncées, des délibérations ont été prises... totalement sans nous. Pourquoi ce second engagement n'a-t-il pas été tenu ? Pourquoi lit-on des informations parfois divergentes sur le projet nommé « Ferme 112 » à propos des surfaces concernées par exemple : 150 hectares, 200 hectares, Nous avons rencontré directement Monsieur CHARPENTIER de la Chambre d'Agriculture qui dit : « pour nous, c'est 350 hectares, sinon, rien ! ».

C.V. : Comment s'est passée votre rencontre avec Monsieur CHARPENTIER ?

V.R. : Bien, quatre adhérents composaient notre délégation. C'est sur la base de cette rencontre très intéressante que nous avons affiné notre analyse et le communiqué de presse associé.

C.V. : Le dossier de l'ex-B.A.112 est très loin d'être réglé. Le projet de « Ferme 112 » n'en est encore que dans une phase de montage. Reims-Métropole n'a, dans son périmètre, que les 350 hectares qui sont sur la commune de Bétheny. A part le Centre de Formation du Stade de Reims, rien ne s'est concrétisé.

Contrairement à l'équipe précédente, j'ai renoué des contacts directs et francs entre élus avec Madame JOLLY, maire de Courcy, et Monsieur DESPLANQUES, maire de Brimont. Nous échangeons sur ce délicat dossier. En ce qui concerne les zones bâties sur Courcy, personne n'a aujourd'hui un projet concret. Pour Brimont, l'Etat va conserver la gestion des parties boisées (via l'ONF : Office National Des Forêts) et il semblerait que Monsieur DESPLANQUES souhaite louer les terres cultivables directement à des agriculteurs. A ce jour, le transfert des terrains de l'Etat aux collectivités locales n'est pas réglé. Pour contribuer à accélérer les choses, je suis intervenue pour que ce dossier passe des mains du Ministère de la Défense au Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire. Le rapport de la Cour des Comptes de novembre 2014 sur la reconversion des

Compte-rendu de la rencontre ente Madame VAUTRIN, Présidente de Reims-Métropole et VACARMES-Reims, le mardi 24 mars 2015 de 16h30 à 17h30. (Proposition)

sites militaires (j'y ai fait une contribution justement à propos de la BA.112) met en évidence le temps perdu et les errances des gouvernances précédentes. Le Conseil Communautaire de Reims Métropole a pris une délibération pour adhérer à une association regroupant les principaux acteurs économiques intéressés au projet Ferme 112 et y apporter son soutien notamment financier. Nous en sommes là. Ce projet, nous l'inscrivons dans un cadre plus large qui est celui de la bioéconomie.

V.R. : Dans un récent communiqué de presse, nous faisons part de notre analyse de ce projet en distinguant

...

- Les éléments positifs : cohérence agro-industrielle avec le Pole IAR de Pomacle-Bazancourt » et l'économie régionale, élimination des risques de friche et d'activités type « pouvelle industrielle »,
- Les éléments d'interrogation : la nature des expérimentations envisagées, les surfaces réellement occupées, le maintien de la piste d'aviation,
- Les regrets : quelques emplois créés (moins de 15 annoncés) par rapport aux 1.600 perdus par la fermeture de la BA.112, abandon de la ferme pédagogique et de la Cité des Sciences et Techniques Agricoles annoncées dans la version de mars 2013 (donc aucune ouverture au public et au tourisme), aucune concertation avec la population dans la préparation des décisions, y compris de la part du fameux Syndicat Mixte du Nord-Rémois que vous présidez.

C.V. : j'ai pris la présidence de ce SMNR car ce n'était pas au Conseil Général d'avoir en charge les affaires et le devenir du Nord-Rémois. Pour ce qui est de la piste d'aviation, vous devez savoir que les anciennes installations aéroportuaires ont été déclassées. Ce qui reste de la piste pourrait servir à des expérimentations liées aux méthodes et techniques expérimentales liées au machinisme agricole, à l'usage de drones, Vous avez raison de souligner que l'accueil du public n'est plus dans cette version actuelle du projet, et la création d'emplois directs est faible. Par ailleurs, sachez que l'Etat n'a toujours pas versé les trois petits millions d'euros prévus pour aider à la reconversion de cet ex-site militaire.

V.R. : ce SMNR sert-il encore à quelque chose ou est-ce Reims-Métropole qui va reprendre ses dossiers ?

C.V. : Ce syndicat a un double intérêt. Il a permis de raccorder le Pôle I.A.R. de Pomacle-Bazancourt à du « haut débit » en matière de réseaux. C'est le réseau Jupiter de Reims-Métropole qui assure ce service. Enfin, le SMNR travaille sur les contournements et déviations routières associées aux activités et trafics liés à ce pôle I.A.R.

**Compte-rendu de la rencontre ente Madame VAUTRIN, Présidente de Reims-Métropole et VACARMES-Reims,
le mardi 24 mars 2015 de 16h30 à 17h30. (Proposition)**

V.R. : Concernant les expérimentations envisagées dans le cadre du projet « Ferme 112 », avez-vous des informations ? Y aura-t-il des cultures d'OGM en plein champ par exemple ? Nous avons le souvenir que certains élus écologistes avaient suggéré des cultures « bio » sur ce terrain pourtant pollué...

C.V. : Il s'agit, selon les porteurs de ce projet, de faire progresser les modes de culture qui demanderont de moins en moins de pesticides et d'intrants polluants ou toxiques. Je n'en sais pas plus aujourd'hui et je n'ai toujours pas le bilan de l'état sur le degré précis de pollution du site.

V.R. : Un autre engagement pris en mars 2014, par vous mais aussi par beaucoup d'autres élus, concernait le cumul des mandats locaux, et notamment la limitation pour chaque élu de ne pas exercer plus de deux présidences ou vice-présidences d'assemblées communales et/ou intercommunales. Or, un an après, vous en avez nettement plus que cet engagement de 2 au maximum.

C.V. : C'est exact. Je m'attendais à cette question. Madame HAZAN en exerçait 6. J'en ai 4 dont une qui va mécaniquement cesser (il s'agit de la présidence « tournante d'Invest'in Reims). Il me restera Reims Métropole, le SIEPRURR et le SMNR.

V.R. : nous restons disponibles pour travailler à la concrétisation de nos propositions et de vos engagements. Nous sommes des farouches partisans d'une vraie démocratie locale réellement participative et resterons des acteurs vigilants sur ce qui lui nuit. Nous agirons pour que les engagements pris soient réellement tenus.

C.V. : les résultats des élections récentes inquiètent tout le monde. Nous devons travailler activement avec tous.

Conformément à ce que nous avons toujours pratiqué, ce compte-rendu a été adressé, pour contrôle, à notre interlocutrice qui n'y a pas apporté de modification.
